

Rôle de la séance publique du 19/06/2025 à 09h30

Président : Monsieur EVEN
Assesseurs : Madame MORNET et Madame AVENTINO
Greffier : Madame SZYMANSKI

RAPPORTEUR PUBLIC : M. FREMONT

01) N° 2401935 **RAPPORTEURE : Mme MORNET**

Demandeur	M. X	Me MIGAT-PAROT
Défendeur	SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES YVELINES	SCP FOUSSARD - FROGER

Demande l'annulation du jugement n° 2107804-2107806 en date du 22/12/2023 par lequel le tribunal administratif de Versailles a rejeté annuler les arrêtés du 12 juillet 2021 par lesquels la présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) des Yvelines a refusé de reconnaître l'imputabilité au service des affections touchant ses genoux et de sa pathologie psychiatrique

02) N° 2302725 **RAPPORTEURE : Mme MORNET**

Demandeur	M. X	SOMOS
Défendeur	MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE LA FORET, DE LA MER PREFECTURE DU LOIR-ET-CHER STE MINIER GRANULATS	

demande l'annulation du jugement n°2101350 du 5 octobre 2023 par lequel le tribunal administratif d'Orléans a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 15 décembre 2020 par lequel le préfet du Loir-et-Cher a autorisé la société Minier Granulats à exploiter une carrière de sable de Perche située au lieu-dit « Les Fourneaux » à Sargé-sur-Braye.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. FREMONT

03) N° 2302271 RAPPORTEUR : Mme AVENTINO

Demandeur	ASSOCIATION DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE DES CLOIRES ET DE CHÂROST	Me CATRY
	ASSOCIATION "SITES ET MONUMENTS"	Me CATRY
	ASSOCIATION LA DEMEURE HISTORIQUE	Me CATRY
	M. X	Me CATRY
	Mme X	Me CATRY
	M. X	Me CATRY
	Mme X	Me CATRY
Défendeur	PREFECTURE DU CHER STE SPV ODÉON	Me ELFASSI

Demande l'annulation de l'arrêté n° 2023-1069 du 21 juin 2023 par lequel le préfet du Cher a délivré une autorisation environnementale au bénéfice de la société SPV ODEON pour l'exploitation d'une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent, regroupant trois aérogénérateurs d'une puissance unitaire maximale de 3,6 mégawatt (MW) et d'un poste de livraison électrique situés sur le territoire de la commune de CHÂROST

04) N° 2000516 RAPPORTEUR : M. EVEN

Demandeur	M. et Mme X	Me TARON
Défendeur	COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE	Me REGNIER DOMINIQUE
Autres parties	PREFECTURE DES YVELINES	

Requête de M. et Mme X contre le jugement n° 1708969 du 10 décembre 2019 par lequel le Tribunal administratif de Versailles a rejeté leur demande tendant à constater que les parcelles sur lesquelles la commune de Saint-Germain-de-la-Grange a réalisé certains de ses équipements sont leur propriété, et annuler la décision notifiée le 25 octobre 2017 par laquelle le maire de la commune de Saint-Germain-de-la-Grange a rejeté leur demande tendant à la démolition des ouvrages publics irrégulièrement implantés sur leur propriété.

05) N° 2300610 RAPPORTEUR : M. EVEN

Demandeur	COMMUNE DE MAISSE	SELARL CLOIX & MENDES-GIL
Défendeur	STE NEXITY IR PROGRAMMES DOMAINES	AARPI FRECHE & ASSOCIES

Requête de la commune de Maisse contre le jugement n° 2008726 en date du 16 janvier 2023 par lequel le Tribunal administratif de Versailles a annulé, à la demande de la société Nexity IR Programmes Domaines, la délibération du conseil municipal de la commune du 3 novembre 2020 ayant pour objet la fixation du prix de vente du terrain La Brénée.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. FREMONT

07) N° 2401334 RAPPORTEUR : M. EVEN

Demandeur	SCI L.A. CITY	Me ANCEL
Défendeur	COMMUNE DE SAINT-OUEN L'AUMONE	SELARL VERPONT AVOCATS

DP9557223S0131 : Demande l'annulation de l'ordonnance n° 2400732 en date du 19/03/2024 par laquelle le président du tribunal administratif a rejeté sa demande tendant à annuler la décision du 9 novembre 2023 par laquelle le maire de la commune de Saint-Ouen l'Aumône a demandé à la société requérante la communication de pièces complémentaires dans le cadre de l'instruction de sa déclaration préalable portant sur une façade et une clôture sis 1 avenue Blaise Pascal à St-Ouen l'Aumône et l'a informée que le projet n'était pas conforme à l'article UG 2.2.1. d) du plan local d'urbanisme.

08) N° 2401904 RAPPORTEUSE : Mme MORNET

Demandeur	M. X	Me BERNABÉ Alexandre
Défendeur	COMMUNE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE	CABINET SEBAN & ASSOCIES

Demande l'annulation du jugement n° 2116339-2116340 en date du 21/05/2024 par lequel le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté ses demandes tendant à annuler l'arrêté en date du 08/12/2021 par lequel le maire de la commune de Villeneuve-la-Garenne a abrogé l'arrêté du 13/11/2020 par lequel il lui avait confié la responsabilité des fonctions relatives aux « finances, commandes publiques, gestion urbaine et sociale de proximité, médiation et prévention et amicales des locataires », et la délibération du conseil municipal de la commune de Villeneuve-la-Garenne en date du 16/12/2021 lui retirant ses fonctions d'adjoint au maire

09) N° 2300550 RAPPORTEUR : M. EVEN

Demandeur	PREFET DE POLICE	
Défendeur	M. X	Me LIENARD-LEANDRI

Requête du préfet de police contre le jugement n° 2300987 du 15 février 2023 par lequel le magistrat désigné du Tribunal administratif de Versailles a annulé son arrêté du 27 janvier 2023 par lequel il a prononcé, à l'encontre de M. X, une interdiction de revenir sur le territoire français pendant une durée de douze mois, et lui a enjoint de prendre toutes mesures aux fins de supprimer le signalement de M. X dans le système d'information Schengen.

10) N° 2400718 RAPPORTEUR : M. EVEN

Demandeur	M. X	Me BIKINDOU
Défendeur	PREFECTURE DE L'ESSONNE	

CÔTE D'IVOIRE : Requête contre le jugement n° 2310560 du 14/02/2024 par lequel le tribunal administratif de Versailles a rejeté sa demande tendant à annuler l'arrêté du 22/11/2023 par lequel le préfet de l'Essonne l'a obligé à quitter le territoire français sans délai, a fixé le pays de destination duquel il sera renvoyé en cas d'exécution d'office et a prononcé à son encontre une interdiction de retour sur le territoire français pour une durée de deux ans.